

Élaboration d'un plan d'action de relance d'activité

Module d'accompagnement piloté par le Cetim et ses partenaires

Pour quoi ?

- Intégrer les nouvelles conditions de travail sécurisées,
- Générer rapidement de la valeur pour **s'adapter** et **survivre** à la situation actuelle,
- Se mettre en condition pour préparer la phase de relance

Comment ? **Module de 5 jours**

- **Une Double vision** : Celle de l'Architecte et celles de spécialistes sur les chantiers ciblés
- **Des thématiques prioritaires**
 - Préserver le cash (PGE, stock, solvabilité) pour l'étape d'après,
 - Optimiser les OPEX de structure (frais généraux, déplacements, salaire, ...)
 - Identifier les gisements à gains rapides.

Élaboration d'un plan d'action de relance d'activité

Module d'accompagnement piloté par le Cetim et ses partenaires

Pour qui ?

100 PME et ETI de BFC et répondant aux critères de minimis*.



Modalités

- L'État, la Région BFC et le Cetim participent à hauteur de 50% du coût direct d'intervention, les 50% restants sont à la charge de l'entreprise soit 2 750€ HT.
- **Échéance : avril 2021**

**soit moins de 200 000 € d'aides, relevant du régime de minimis, perçues sur 3 ans (à la date de signature du contrat).*

Contact

Prendre contact avec un correspondant de proximité, relais du plan Industrie du Futur.
Une liste vous sera communiquée

**INDUSTRIE
DU
FUTUR BFC**

Un accompagnement adapté
aux enjeux de la compétitivité



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

merci.

